



NATO

**PRESS AND MEDIA
SERVICE**

COMPTOIR DES CONFERENCES
CENTRAL REGISTRY
INTER/REG
I-PREN I-PREF



Jun 98 32504

OTAN



**SERVICE DE PRESSE
ET DES MEDIAS**

NATO/OTAN, 1110 BRUSSELS/BRUXELLES • TEL. : 707 41 11
TELEFAX/TELECOPIEURS : 707 50 57 - 707 50 58

COMMUNIQUE DE PRESSE (98)81

15 juin 1998

Déclaration du Secrétaire général de l'OTAN. M. Javier SOLANA. sur l'action menée par la SFOR à l'encontre d'une personne accusée de crimes de guerre

Le 15 juin 1998, la SFOR a arrêté Milorad Krnojelac, accusé de crimes de guerre par le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie. Il était l'un des commandants du camp de prisonniers de KP Dom. Il est accusé de violences, de meurtre, d'homicide volontaire, de coups et blessures volontaires, de traitement cruel et d'actes inhumains à l'encontre de prisonniers de ce camp, au cours de la période allant d'avril 1992 à octobre 1994. Des dispositions sont prises en vue de son transfert à La Haye. Les commandants opérationnels fourniront en temps voulu des informations détaillées.

Cette initiative est conforme au mandat de la SFOR, qui l'autorise à arrêter les personnes accusées de crimes de guerre qu'elle rencontrerait dans l'accomplissement de sa mission. Ce mandat a été donné à la SFOR par le Conseil de l'Atlantique Nord en vertu des Résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La SFOR continuera de remplir son mandat avec fermeté et équité et ne tolérera aucun comportement, de quelque partie que ce soit, qui serait contraire à l'Accord de paix.

Cette action de la SFOR constitue un avertissement supplémentaire destiné à faire bien comprendre à tous ceux qui sont accusés de crimes de guerre et qui restent en liberté qu'ils seront, eux aussi, traduits en justice. Une fois de plus, je les appelle à se livrer immédiatement au TPI. De même, les parties à l'Accord de paix doivent respecter pleinement leur engagement de déférer les personnes accusées de crimes de guerre au TPI.

Le SACEUR, qui exerce le commandement d'ensemble de la SFOR, m'a tenu pleinement informé de l'arrestation. Je rends hommage aux hommes de la SFOR et à leurs commandants pour le courage, le professionnalisme et le dévouement avec lesquels ils ont mené cette action, qui contribuera à consolider encore la paix en Bosnie-Herzégovine.

Les informations sur l'OTAN sont disponibles sur Internet :

<http://www.otan.nato.int>

Vous pouvez nous contacter par courrier électronique à l'adresse :

OTANDOC@HQ.NATO.INT